

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 14

Dans l'alinéa 25 de cet article, substituer aux mots :

« de ces dispositions »,

les mots :

« des dispositions du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.